

Prusse, nous ne nous éloignerions pas de donner des sûretés raisonnables, mais avec la protestation expresse, que nous n'entendions pas du tout qu'on nous portât, ni au Duc notre Epoux, un coup mortel; en se couvrant du voile spécieux de vouloir assurer la tranquillité publique, pour violer réellement notre repos, celui de notre Maison Archiducal & de la Chrétienté, & envahir le premier les Royaumes & Etats qui nous sont échus héréditairement. Il n'auroit pas été possible de s'expliquer d'une manière plus cordiale, & si nous avons quelque reproche à nous faire à ce sujet, ce ne peut être que d'en avoir agi avec trop de sincérité avec le Roi de Prusse. Ce Prince de son côté n'a été rien moins que retenu en protestations & en promesses obligeantes; il n'a point tardé un moment à nous reconnoître en qualité d'unique héritière de feu S. M. Imp. notre très-cher Pere; ses politesses & ses protestations ne connoissoient point de bornes, non plus que l'amitié & le zèle qu'il témoignoit pour la personne du Duc notre Epoux & ses intérêts.

Nous pourrions prouver ce que nous disons, par un grand nombre de Lettres de la propre main de S. M. Prussienne; & pas plus loin que le 14. Decembre, son Ministre de Borck en remit une du 6. du même mois, dans laquelle ce Prince prônoit extrêmement la droiture & la pureté de ses vûes pour l'avantage de notre Epoux. Mais, hélas! nous n'avons guères tardé d'apprendre, que, sous le prétexte que nous allions être abimés par d'autres, on nous demandoit la cession du Duché de Silésie, avec menace de s'en emparer par la force, au cas de refus, & de n'en point demeurer-là alors, mais de se joindre à ceux qu'on prétendoit avoir formé le dessein de partager nos Etats entr'eux, &

quz